

LE PAYS.

MONTREAL.

Jeudi, 3 Février 1859.

AVIS.

Nous offrons un abonnement d'une année au Pays, à ceux de nos abonnés qui nous feront parvenir, le plus tôt possible, les numéros de notre feuille depuis 1 jusqu'à 45, de l'année 1858.

Résumé des Nouvelles Politiques.

Il paraît que tout n'est pas couleur de rose dans le camp ministériel. Quelques-uns des fidèles se sont insurgés, et il a fallu mettre en jeu toutes les intrigues et tous les moyens de corruption pour apaiser leurs clameurs. La politique du cabinet sur le siège du gouvernement a fourni matière à ces querelles de famille. Le fait que les résolutions en réponse aux discours du trône n'étaient pas encore imprimées, lundi à trois heures, et que le ministère a fait demander un ajournement, indique un travail d'opposition qui n'est pas encore à son terme. Cependant, la bataille a commencé mardi, et il faut espérer qu'elle tournera au profit du peuple et de ceux qui ont à cœur ses intérêts. Le gouvernement n'a pu trouver d'autres membres, dans l'assemblée législative, pour présenter l'adresse que M. Dufresne et M. Burton. M. Dufresne, transfuge du libéralisme, servile instrument du pouvoir, dénué de tout caractère et ne se recommandant que par la docilité avec laquelle il a fait toutes les sales besognes de ses patrons; Burton, débris du vieux parti tort et qui n'en a retenu que les instincts mauvais et les perverses doctrines. Il faut avouer que c'est bien commencer la session et donner une preuve de force.

Sur la demande de M. Piché, M. Brown a donné des explications et a exposé la politique qu'il entendait suivre, lors de la formation de son cabinet. Notre rapport télégraphique en donne un résumé assez ample pour que le lecteur puisse en juger. M. Sicotte a également donné ses explications au sujet de sa retraite du ministère. Les raisons qu'il donne sont précisément celles que nous avons déjà assignées. Après le vote sur la motion Piché, et après la résignation qui en a été la conséquence, il ne se croyait plus lié à maintenir la décision de la Reine en faveur d'Ottawa comme siège permanent du gouvernement. Il voulait donner le pas à la volonté et aux désirs du peuple de cette province, exprimés par ses représentants, sur les dictées de Downing Street. Ses collègues ont jugé à propos de suivre une conduite différente, et il n'a pas voulu prendre la responsabilité de les suivre dans la voie où ils se sont engagés.

Quelles que soient les intentions de M. Sicotte, et ses dispositions à l'égard du ministère actuel sur les autres questions, nous devons lui tenir compte de cet acte d'indépendance. Mais la manière en laquelle il s'est exprimé, au sujet de l'adresse qui lui avait été faite, en faveur du cabinet Brown-Dorion nous porte à l'accepter que nous réserve ses présentes velléités d'opposition.

Nous amis sont pleins d'espoir dans le triomphe de l'opposition et dans la défaite du ministère, sur la réponse au discours du trône qui ne satisfait personne et qui n'est approuvée que par les créatures du gouvernement, par les intrigants, les spéculateurs et les chercheurs de places. La translation à Québec particulièrement est fort mal vue, tandis que la prétendue décision de la Reine perd de ses amis et adhérents. Il y a une opinion générale, même parmi les ministériels, que le cabinet ne peut pas tenir et que nous sommes à la veille d'une autre crise. Dans un *caucus* qu'on a vu les membres ministériels, dimanche dernier, M. Cartier a formellement menacé de couper court à l'opposition qui se manifestait, par une dissolution immédiate et des élections générales. Nous ne savons jusqu'à quel point cette menace a épouvanté le troupeau, et si elle a eu l'effet d'opérer plusieurs conversions; c'est ce que nous apprendra le résultat de la discussion et des votes.

On a dit remarquer, dans les explications de M. Sicotte, que ceux qui insistaient pour maintenir la prétendue décision de la Reine étaient messieurs MacDonald et Vankoughnet. M. Cartier paraît être demeuré neutre jusqu'après son retour d'Angleterre où il a pu, sans doute, de nouveaux sentiments de loyauté. Ainsi, il est constaté que c'est l'opinion du Haut-Canada qui a prévalu dans le Conseil, quoique M. Cartier fut premier ministre, et qu'il s'appuyait sur une grande majorité et quoique la section haut-canadienne du cabinet ait été et soit encore appuyée par une minorité parlementaire. Le Bas-Canada, dont les droits sont sacrifiés dans cette affaire du siège du gouvernement, saura se souvenir, en temps et lieu, de cette trahison de M. Cartier et de ses collègues.

Du reste, M. Cartier commence à recevoir la juste récompense de ses méfaits. Nous publions aujourd'hui le rapport d'une assemblée qui a eu lieu à Verchères, dans son propre comté. Les résolutions qui y ont été adoptées unanimement, condamnent sa politique et ses prétentions de la manière la plus énergique. S'il y a des élections générales, nous lui conseillons de jeter les yeux ailleurs, car ses anciens électeurs, ses amis même, ne veulent décidément plus de lui.

La réponse de M. Rose aux Résolutions adoptées par l'Assemblée des citoyens de Montréal, le 13 janvier, mérite sa part de considération; nous la publions dans une autre colonne. M. Rose dit, en substance, à ses électeurs: "Je vous ai achetés, je vous ai payés et je me moque de vous." S'il eût tenu un pareil langage lorsqu'il s'est présenté; s'il se fût déclaré franchement et honnêtement contre Montréal et en faveur d'Ottawa comme capitale, il aurait eu le sort de M. Cartier. Tout ce que nous pouvons dire, et que M. Rose ne doit pas compter sur Montréal, s'il veut retourner en chaire. Il se sent si bien qu'il a déjà commencé à sonder le comté de Huntingdon, dans la perspective d'une dissolution. A l'heure qu'il est, il a des agents qui essaient à y faire de la propagande en sa faveur.

On verra, par notre rapport d'hier, que la motion de M. Dessaulles, dans le conseil législatif, a été négative sur une division de douze pour et vingt-trois contre. Parmi ceux qui ont voté en faveur du ministère et en faveur d'Ottawa comme siège du gouvernement, nous remarquons M. Renaud et M. Armand, deux indépendants. Le premier a déjà fait ses preuves de servilisme; le second débute admirablement.

Ceux qui ont contribué à le faire élire, tout en se prétendant libéraux et démocrates, doivent voir maintenant quelle a été leur erreur et leur faute. Nous gagerions dix contre un que M. Armand a voté contre son opinion, et qu'il n'en a agi ainsi, qu'il n'a sacrifié les intérêts de Montréal et ceux du Bas-Canada que dans le seul but de maintenir au pouvoir certains hommes qui en abusent et qui ruinent le peuple de cette province. Assurément, le "parti national" ne peut manquer d'être fier de son œuvre.

Le reste des nouvelles se trouve sous le titre télégraphique, et nous y renvoyons le lecteur. La discussion est sérieusement commencée sur l'amendement de M. Sicotte. S'il y a encore de l'honneur et de l'indépendance dans la Chambre, nous n'en craignons pas le résultat.

Tories et Conservateurs.

Les tories qui ont fait incendier le parlement en 1849 pour ne pas indemniser ceux d'entre nous qui avaient été les victimes du vandalisme des volontaires de 1837-38, qui ont renié leur allégeance à l'Angleterre et signé le manifeste annexionniste, par haine des Canadiens-français, se prétendent des hommes libres et ils agissent comme des esclaves. Ils n'ont que des injures à prodiguer aux Américains qui ne peuvent se défendre, tout d'un coup, de l'éclavage, et ils nous disent que nous n'avons qu'à courir le front percé que le secrétaire des colonies, de concert avec M. Draper, avec la compagnie du Grand Tronc et nos ministres qui sont ses commis, avec la compagnie de la baie d'Hudson et le Canada Land Company—ces spéculateurs avides de notre bien, ont décidé qu'Ottawa pour capitale convenait à leurs entreprises! La Reine ordonne, par ses ministres, que nous franchissions tous le St-Laurent à la rage qu'ils nous diraient c'est votre devoir de le faire.

Se recrutant de *boudies* et de gens ivres pour commettre des insultes, des assauts et batteries sur la personne du représentant de sa majesté, ils nous ont fait perdre une fois le siège du gouvernement et ils veulent nous le faire perdre une seconde fois pour assouvir leurs passions haineuses.

Mais, taisons-nous, ils sont aujourd'hui les amis et les chers défenseurs de ces Canadiens-français qui ont jeté aux géminies, pour un peu d'or, leur religion, leur nationalité et leur langue! Ils accomplissent avec habileté la tâche qu'ils se sont imposée en ce pays. Ils sont payés à tant la ligne pour se faire les ennemis de la chose publique.

Enfants perdus de la noble race anglaise, ils ressemblent aux branches noueuses et tortueuses qui déparent l'arbre qui les porte, et ils sont comme les pousseuses stériles qui sucent et épuisent la sève du tronc qui les nourrit.

A en juger par leur langage et leurs actes, ces gens-là détrônent la Reine d'Angleterre plutôt que de nous rendre justice. Telle est leur loyauté.

Parlons bas, cependant, ils sont les amis de nos conservateurs réactionnaires qui s'appellent, eux-mêmes, conservateurs—libéraux—ministériels. Ces grands politiques veulent être de l'opposition de tout le monde parce qu'ils n'en ont aucune. Contempteurs des lois qu'ils passent à la vapeur et sans conviction de leur utilité des législateurs et des ministres se mettent en frais d'assurer la plus grande indépendance de la chambre, et ils interprètent leur loi de façon à n'avoir plus aucune responsabilité envers leurs commettants.

Que ne disiez-vous au peuple Canadien, avant de brigner sa confiance, que vous entendiez pousser jusque-là votre indépendance dans le maniement de ses affaires! Mais les garçons...

Vous savez par la carte géographique du Canada qu'il se trouve enveloppé de toute part par une population entreprenante, qui parle une autre langue et vous lui commandez d'aller défendre ses intérêts, aux confins de la province, dans cette langue étrangère!

Que ne lui disiez-vous encore que pour plaire à l'Angleterre et recevoir votre salaire de tout autre que de lui, vous lui proposiez un suicide national! Si vous n'avez d'autre politique, prenez garde que vos complices fratricides ne vous portent malheur. Un jour doit venir où les vendeurs seront chassés du temple.

Les organes du parti tory dans le Bas-Canada, qui continuent de nous éblouir sont le *Commercial Advertiser*, le *Montreal Gazette* et le *Transcript*, défenseurs du ministère Cartier-MacDonald, et des bons principes selon lesquels hommes qui commencent sur les sentiments les plus sacrés et les choses les plus saintes. Cela dit plus à l'éloge des Canadiens-français que les sympathies des hommes gens et des libéraux anglais.

La *Gazette* a essayé de convaincre les catholiques et la *True Witness* que les Vankoughnet, les Cayley, les MacDonald, les Gowan et la phalange d'orangistes qui les entoure, sont bien moins protestants que M. Brown et bien plus tolérants envers nous, catholiques, à preuve leur mesure pour refuser aux catholiques du Haut-Canada l'égalité devant la loi. Mais pourquoi ne se seraient-ils pas convaincus! La *Minerve* n'a-t-elle pas prouvé de cent manières différentes, aux lecteurs ingénieux, que cela avait le sens commun!

Il est parmi eux un journal qui déshonore le nom anglais. Lorsqu'on le voit habituellement prodiguer les injures les plus grossières aux personnes, inventer sur leur compte, les calomnies les plus noires, et traiter collectivement ses adversaires politiques de "pirates" et de vermine qu'il faut écraser comme de la

vermine, si l'on ne s'indigne point l'on doit éprouver une profonde pitié pour l'homme qui nourrit sa famille du pain qu'il gagne en infligeant des blessures empoisonnées à ceux qu'il aime pas. Et qui donc pourrait-il jamais aimer?

Le torysme, depuis les quelques années qu'il s'est associé des Canadiens-français à plus fait pour les corrompre et pour étouffer, chez le peuple, ces sentiments qu'on appelle équité, droiture, honneur et devoir, qu'il n'a été en sa puissance de faire en un demi-siècle, alors que tous les Canadiens répudiaient ses principes et que leurs défenseurs les combattent avec dignité, avec courage et patriotisme.

Le rédacteur du *Courier du Canada* paraît s'entendre avec le gouverneur Head pour soumettre la race inférieure aux volontés de la politique de la Grande-Bretagne en ce pays. Gardons-nous, compatriotes, de nous laisser guider par leurs actions et leurs conseils intéressés car nous descendrions bientôt au dernier degré de l'échelle sociale en Canada.

Le comté d'Hochelega n'aura-t-il pas une assemblée publique pour demander à son représentant, M. Laporte, si sur cette question du siège du gouvernement comme sur tout le reste, il se croira toujours indépendant de ses électeurs et dépendant de M. Cartier. Il importe, à nous, électeurs de ce riche comté, de lui faire savoir que nous ne l'avons point choisi pour voter la dépréciation de nos propriétés et l'anglicanisation de nos compatriotes pour l'amour d'un homme qui sacrifierait leurs plus chers intérêts à l'ambition et à la gloire de l'obtenir un titre de baronnet de la mère-patrie.

Assemblée du Comté de Verchères.

Nous publions ci-dessous les résolutions adoptées à l'Assemblée de Verchères. L'importance de ces résolutions ne manquera pas de frapper le public. Voici ce que nous écrit un honorable citoyen qui assista à cette grande réunion.

VERCHÈRES, 1er février 1859.

MM. les Rédacteurs,

J'ai le plaisir de vous apprendre que notre assemblée d'aujourd'hui, à Verchères, a été un véritable triomphe pour notre parti dans le comté. La plus parfaite unanimité a régné pendant tous les procédés. Plusieurs ministériels étaient présents; et un fait digne à constater, est que la résolution, en faveur de la translation du siège du gouvernement à Montréal, a été proposée et secondée par deux des plus chauds partisans et soutiens de M. Cartier.

A une assemblée publique, des électeurs du comté de Verchères, dûment convoquée par Chs. Frs. Paineau, écuyer, préfet dudit comté de Verchères, sur requête à lui faite à cet effet par un certain nombre d'électeurs du sud-est du comté, et tenue au village de la paroisse de Verchères, mardi, le premier jour de février courant, à onze heures de l'avant-midi, à laquelle assemblée, étaient présents au moins quatre cents personnes des différentes paroisses dudit comté.

Vu l'absence du préfet du comté à la dite assemblée, Clovis Malo, écuyer, maire de la paroisse de St-Marc, a été unanimement appelé à la présidence, et L. T. Chagnon, écuyer, notaire public de la paroisse de Ste-Julie, prie d'agir comme secrétaire.

Après que le président eût expliqué le but de l'assemblée, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité: Sur motion de Pierre Amiot, écuyer, de Verchères, secondé par M. Janvier Desmarais, cultivateur de St-Marc.

Résolu, — Que cette assemblée regrette la lenteur apportée par le bureau seigneurial au règlement définitif des droits seigneuriaux, et espère que dans toute mesure que la chambre sera appelée à considérer pour rembourser l'indemnité due aux seigneurs, les censitaires ne devront pas être chargés du paiement des droits dits éventuels, mais que ce remboursement devra se faire à même le trésor public.

Sur motion de A. N. Gauthier, écuyer, J. P. de Verchères, secondé par Louis Brassard, écuyer, maire de Ste-Julie.

Résolu, — Que cette assemblée a vu, avec regret, la tentative faite par le représentant de ce comté, de faire peser immédiatement sur les censitaires, la balance des droits casuels due aux seigneurs, en introduisant dans ce but à la dernière session du présent parlement, un amendement à l'acte seigneurial, etc. contrairement aux promesses faites à ses électeurs lors de la dernière élection générale.

Sur motion de Louis Brunelle, écuyer, conseiller municipal de la paroisse de Verchères, secondé par M. Joseph Lamoureux, marchand, de Contrecoeur.

Résolu, — Que cette assemblée désapprouve la loi sur l'usufruit passée à la dernière session du présent parlement, en ce qu'elle est préjudiciable aux intérêts des cultivateurs en général, vu qu'elle déprécie la valeur de la propriété foncière, et ne peut que la mettre sous la dépendance des spéculateurs et des grands capitalistes.

Sur motion de Damis Prévost, écuyer, maire de la paroisse de Verchères, secondé par Louis Dutilleul, cultivateur de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée désapprouve la référence faite à la Reine du choix d'une capitale permanente pour ce pays, regrette que la décision à laquelle en est venue Sa Majesté ne soit pas de nature à satisfaire les habitants de cette province, et espère que, sous ces circonstances, tous les moyens compatibles avec le respect dû à notre souveraineté seront employés pour obtenir que le siège du gouvernement soit fixé dans un endroit plus propre à rencontrer les intérêts généraux du pays.

Sur motion d'Ambroise Sénécal, écuyer, bourgeois de Verchères, secondé par J. Léon Beauchamp, écuyer, J. P. de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée condamne entièrement dans la déclaration faite par les citoyens de Montréal, à leur assemblée du treize janvier dernier, que Montréal est la ville la plus convenable pour être le siège permanent du gouvernement, et le représentant actuel de ce comté, l'honorable G. Etienne Cartier, sacrifierait honteusement et indignement les intérêts de ses constituants, s'il ne travaillait pas, dès cette

session à fixer, à Montréal, le siège de la législature.

Sur motion de Victor Gladu, écuyer, notaire, secondé par M. Louis Danseur, cultivateur de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée ne peut que blâmer sévèrement la conduite de Son Excellence le gouverneur-général, en refusant la dissolution des chambres aux membres du cabinet Brown-Dorion devenus ses aviseurs légaux, lors de la dernière crise ministérielle, et flétrir énergiquement la conduite de la plupart des membres du cabinet Cartier-MacDonald en montant de nouveau au pouvoir sans se soumettre à la réélection.

Sur motion de M. Joseph Bernard, cultivateur, de Belœil, secondé par M. Hilmir Girard, conseiller municipal de la paroisse de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée n'a pu voir sans alarmes pour l'honneur et l'intérêt de ce pays, les fraudes, les actes de violence et la corruption exercée aux dernières élections générales, ainsi que le refus de la majorité de la chambre d'assemblée d'expulser de son sein des hommes qui, à la face même des livres de poll, avaient été élus par ces moyens et d'accorder, sous des prétextes futiles, les enquêtes qui étaient demandées sur d'autres élections évidemment entachées des mêmes vices.

Sur motion de M. Ambroise Savaria, conseiller municipal de Verchères, secondé par M. Louis Bertrand, cultivateur, de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée, animée du désir sincère de voir la paix et l'union régner dans toutes les parties de cette province, a vu avec regret le chef de l'exécutif recevoir officiellement les membres d'une société secrète du Haut-Canada, et donner par là la sanction publique à l'organisation de sociétés et de haines nationales et religieuses, que nous ne pouvons que condamner. Cette société au jourd'hui une influence dangereuse dans les conseils du pays, et qu'il est fortement à désirer qu'il ne soit plus employé un seul membre d'une société secrète, soit comme ministre, soit comme employé subalterne, dans la direction des affaires publiques.

Sur motion de M. Joseph Tanguay, cultivateur, de St-Marc, secondé par M. Olivier Lamoureux, marchand, de Contrecoeur.

Résolu, — Que les électeurs du comté de Verchères regardent comme une insulte faite à leur nationalité, la conduite des ministres actuels, en ne conservant dans l'administration qu'un seul Canadien-Français responsable au peuple.

Sur motion du Dr. J. A. Duchesneau, de Verchères, secondé par Pierre Chicoine, écuyer, bourgeois, de Verchères.

Résolu, — Que cette assemblée voit avec alarme l'énorme augmentation de la dette publique, et l'incapacité notoire des ministres actuels à conduire les affaires financières de cette province, et qu'elle est d'opinion que pour faire cesser l'embarras financier du Canada et rétablir son crédit si altéré en Angleterre, il est de la plus grande nécessité que l'administration actuelle soit remplacée par une nouvelle administration composée d'hommes fermement décidés à veiller avec la plus stricte économie à l'emploi des deniers publics, à exiger le paiement régulier et immédiat des sommes dues par les municipalités, à ne plus faire d'allocation pécuniaire au Grand Tronc, et à ne plus permettre à aucune personne intéressée à la compagnie du Grand Tronc, soit comme actionnaire, contracteur, solliciteur, directeur, président ou autrement, de prendre part, comme ministre, à l'administration des affaires publiques.

Sur motion de M. Frs. Cabana, cultivateur, de Verchères, secondé par M. Joseph Cadotte, cultivateur, de St-Antoine.

Résolu, — Que, en vue de l'élection générale prochaine, il est de la plus grande importance de prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour assurer dans ce comté l'élection d'un candidat opposé à l'administration actuelle, et que dans ce but il soit formée une convention composée de six délégués pour chacune des paroisses du comté, et que les personnes dont les noms suivent, soient les délégués de cette convention: Varennes: MM. Massue, Duhesneau, Provost, Brunelle, Girard et Jodoin; Verchères: MM. Chicoine, Amiot, Dutilleul, Larose, Cabana et Handfield; Contrecoeur: MM. Voligny, J. Lamoureux, O. Lamoureux, Roy, Cormier et Lapierre; St-Antoine: MM. Laflamme, Gladu, Gravelle, Langevin, Deslorieux et Boule; St-Marc: MM. C. Préfontaine, C. Malo, Loiseleur, Desmarais, Beaudry et Sénécal; Belœil: MM. J. Préfontaine, Gauthier, A. Préfontaine, Bernard, Beauchemin et Lambert; Ste-Julie: MM. Brossard, Chagnon, Quintal, Gauthier, Dubois et McDuff.

Sur motion de M. L. Boule, cultivateur, de St-Antoine, secondé par M. J. Danseur, cultivateur, de Verchères.

Résolu, — Que copie de ces résolutions soit transmise au représentant de la division électorale de Montarville, ainsi qu'un représentant de ce comté, et que les dites résolutions soient publiées dans deux journaux de cette province, dont l'un en langue française et l'autre en langue anglaise.

St-Marc, ayant été appelé à remplacer M. Malo à la présidence, sur motion de M. J.-Bte. Choquet, conseiller municipal de Verchères, secondé par M. Jos. Hébert, cultivateur, de Verchères, il a été unanimement voté des remerciements à M. le président, ainsi qu'au secrétaire, et l'assemblée se se dispersa.

(Signé) CLOVIS MALO, Président.

(Vraie copie.) L. T. CHAGNON, Secrétaire.

Résolutions en réponse au Discours du Trône.

M. Dufresne propose, secondé par M. Burton:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial, et pour assurer Son Excellence, que nous donnerons notre sérieuse attention à la question du Siège du Gouvernement du Canada.

Que la législature du Canada, ayant résolu qu'il fut choisi un Siège du Gouvernement permanent, priant Notre Gracieux Souverain, par

une adresse des deux Chambres, d'exercer Sa prérogative en faisant un tel choix, et qu'il fut choisi le lieu de la capitale du Canada, la décision de Sa Majesté, et appropriant les fonds nécessaires. — Nous sommes d'accord avec Son Excellence que cet Acte du Parlement Canadien et la décision de la Reine sont obligatoires pour le Gouvernement Exécutif de la Province, et qu'il sera de son devoir de mettre à effet l'entendement qui existait à l'époque de la référence, selon lequel le Gouvernement sera transféré à Québec pour une période de temps fixe, jusqu'à ce que les arrangements nécessaires aient été complétés.

Que toute correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté qu'il plaira à Son Excellence de nous adresser, nous recevra notre plus respectueuse considération: que nous sommes prêts à reconnaître le choix fait par Sa Majesté, à notre propre demande, et que nous ne manquons pas de témoigner comme il convient, notre reconnaissance pour Son Gracieux acquiescement aux Adresses que nous-mêmes lui avons fait présenter.

Que nous avons beaucoup de satisfaction à apprendre de Son Excellence que la Commission pour le règlement de la dette du Canada, se trouve prochainement clore ses travaux, et qu'une modique addition à l'appropriation de 1854 satisfiera à toute attente raisonnable des Censitaires.

Que nous sommes d'accord avec Son Excellence à déclarer que la loi Municipale du Bas-Canada demande révision et refonte, et que nous ne manquons pas de considérer comme il convient, toute mesure qui nous sera soumise à cet effet de la part de Son Excellence.

Que toute correspondance que Son Excellence voudra bien faire mettre devant nous, concernant la possibilité d'unir par un lien d'une nature féderative les Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, et de notre considération attentive, aussi bien que toutes Députés du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté à l'égard des questions affectant la Compagnie de la Baie d'Hudson, et au sujet du Chemin de Fer Intercolonial.

Que nous remercions Son Excellence pour l'assurance qu'elle nous donne que les comptes pour l'année qui vient d'expirer seront mis devant nous aussitôt que possible.

Que tout en regrettant que la dépression financière et commerciale qui a pesé sur nous comme sur nos voisins n'ait pas entièrement cessé, il nous est agréable d'apprendre de Son Excellence que des symptômes d'amélioration ont commencé à se manifester, et nous espérons que si la Providence favorise le Canada cette année de son abondante moisson ordinaire, il recouvrera sa première condition prospère. Nous nous félicitons qu'avec l'exercice d'une saine et rigide économie dans chaque département du service public, nous pourrions encore amener nos dépenses dans les limites requises par nos revenus.

Que nous apprenons avec beaucoup de satisfaction qu'il a été effectué en Angleterre, à l'égard de la dette due au Gouvernement Impérial et du fonds d'amortissement qui s'y rapporte, un arrangement d'une nature très-avantageuse à cette Province, et que tous les papiers relatifs à ce sujet, qui seront mis devant nous, recevront notre sérieuse attention.

Que nous votons avec plaisir les Subsidies requis pour le service de Sa Majesté.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que tout s'est fait pour placer le Tarif sur un pied satisfaisant, et que le principe des droits ad valorem sera soumis à notre adoption dans tous les cas où il peut être appliqué d'une manière convenable et avantageuse.

Que nous apprenons avec joie que l'œuvre importante de la révision des Statuts est presque achevée, et que nous ne manquons pas de passer toute mesure de refonte que vous jugerez à propos de sanctionner.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir convoqué en cette occasion à l'époque qui nous convient le mieux; et que nous sommes heureux d'apprendre que Son Excellence a eu l'opinion qu'il a été passé tant de lois avantageuses sur des sujets importants dans les dernières Sessions, qu'elle espère avoir à nous féliciter sur la fin de nos travaux plus à bonne heure que de coutume.

Dépêches Officielles.

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL AU SECRÉTAIRE COLONIAL.

[Ci suit la correspondance échangée au mois d'août dernier entre le gouverneur-général et M. Brown. Comme nous avons alors publié cette correspondance nous la retranchons, et nous contentons d'insérer la fin des dépêches.]

[Copie.]

HOTEL DE GOUVERNEMENT, TORONTO, C. O., 16 août, 1858.

SIR, — Les doubles nominations de conseillers exécutifs, ci-incluses et marquées de un à vingt-six respectivement, sont soumises suivant l'usage, mais, comme vous le verrez par ma dépêche du 9 août, les messieurs en faveur desquels les commissions ont émané ont déjà résigné.

Les commissions numérotées de 26 à 48 respectivement sont les nominations des messieurs qui ont succédé à ces derniers, de la manière relatée dans ma dépêche dont je viens de parler.

J'ai à vous demander de mettre ces commissions sous les yeux de Sa Très Gracieuse Majesté, de la manière ordinaire.

Vous remarquerez que le solliciteur général pour le Bas-Canada est assésimé comme membre du conseil exécutif. On me suggère que cela est nécessaire en conséquence de l'augmentation des affaires publiques, et que, quoique la chose ne se soit pas pratiquée depuis quelques années, elle a cependant été en usage sous des administrations précédentes.

J'ai, etc., EDMUND HEAD.

Au très honorable Sir E. B. LYTON, Bart., etc., etc.

1. George Brown, écuyer, inspecteur-général.

2. L. H. Holton, écuyer, commissaire en chef des travaux publics.

3. F. Lemieux, écuyer, receveur-général.

4. A. A. Dorion, écuyer, commissaire des terres de la couronne.

5. M. H. Foley, écuyer, maître-général des postes.

6. J. E. Thibault, écuyer, président du conseil exécutif.

7. O. Mowat, écuyer, registraire.

8. do secrétaire provincial.

9. James Morris, orateur du conseil législatif.

10. do conseiller exécutif.

11. L. T. Drummond, procureur-général pour le Bas-Canada.

12. J. S. Macdonald, procureur-général pour le Haut-Canada.

13. M. H. Foley, conseiller exécutif.

14. J. E. Thibault, do

15. O. Mowat, do

16. L. H. Holton, do

17. J. S. Macdonald, do

18. A. A. Dorion, do

19. F. Lemieux, do

20. L. T. Drummond, do

21. George Brown, do

22. G. E. Cartier, inspecteur-général des postes.

23. J. A. Macdonald, maître-général des postes.

24. John Rose, receveur-général.

25. S. Smith, président du conseil exécutif.

26. C. Alleyne, secrétaire de la province.

27. C. Alleyne, registraire.

28. C. Alleyne, conseiller exécutif.

29. P. M. Vankoughnet, conseiller exécutif.

30. P. M. Vankoughnet, commissaire des terres de la couronne.

31. L. V. Sicotte, conseiller exécutif.

32. L. V. Sicotte, commissaire en chef des travaux publics.

33. N. F. Belleau, conseiller exécutif.

34. N. F. Belleau, orateur du conseil législatif.

35. S. Smith, conseiller exécutif.

36. A. T. Galt, do

37. J. Rose, do

